



Divorce par consentement et papiers

Par **mazette38**, le **28/02/2010** à **15:11**

Bonjour,

je souhaiterais avoir un renseignement.

je suis mariée avec une personne d'origine turque depuis decembre 2006.

nous souhaitons divorcer non pas parce que nous ne nous aimons plus mais parce que nous n'arrivons pas a concilier nos 2 cultures trop différentes pour nous.

il doit bientot recevoir sa carte de 10 ans. je voulais savoir si un divorce avait des conséquences sur l'obtention de cette carte et sur l'obtention de la nationalité française.

je ne souhaite pas que notre divorce l'oblige a